

Burundi : Amnesty s'insurge contre la divulgation de l'ethnie des employés des ONGI

@rib News, 28/02/2020 - Source Amnesty International Burundi. Les ONG ne doivent pas être contraintes à divulguer l'appartenance ethnique de leur personnel. Il faut que l'État burundais renonce à exiger des organisations non gouvernementales internationales (ONGI) qu'elles divulguent l'appartenance ethnique de leur personnel burundais, a déclaré Amnesty International le 27 février 2020.

Dans une lettre datée du 13 février, le ministre de l'Intérieur, de la Formation patriotique et du Développement Pascal Barandagiye, a enjoint aux ONGI de fournir des données personnelles détaillées et sensibles sur tous leurs employés le 28 février au plus tard. S'agissant des ressortissants burundais, ces informations devront inclure l'appartenance ethnique de chaque employé, cité nommément. « Compte tenu des violences ethniques qui ont été commises au Burundi par le passé, il est extrêmement préoccupant de constater que les autorités exigent des ONGI qu'elles divulguent l'appartenance ethnique de chacun de leurs employés locaux. Les pouvoirs publics n'ont véritablement expliqué comment ces informations seraient utilisées ni quelles garanties sont en place pour éviter toute discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, a déclaré Seif Magango, directeur adjoint du programme Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs à Amnesty International. Lire la suite sur Amnesty International